

RAPPORT N°167 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 23 FÉVRIER 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 16 au 23 février 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins dix (10) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Parmi les victimes, trois (3) personnes tuées par leurs proches à Muramvya dont un petit garçon de trois (3) ans. Sept (7) personnes non identifiées ont été exécutées puis leurs corps ligotés et jetés dans la rivière Rusizi et dans le lac Rweru.

Le rapport évoque aussi l'arrestation de huit (8) militants du nouveau parti politique d'opposition Congrès National pour la Liberté « CNL » dirigé par le député Agathon Rwaso. Six (6) de ces militants sont détenus à Cibitoke et deux (2) autres à Makamba.

Sos-Torture/Burundi évoque également quatre (4) cas de torture dont une séance de torture filmée par des agents de police qui accusent la victime de pratiquer la sorcellerie.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Un individu a assassiné un petit garçon de trois (3) ans dont le corps a été découvert sur la colline Buhangura, commune Mbuye, province Muramvya (centre du pays) le 17 février 2019. Des proches rapportent que sa mère, Xavérie Twagirayezu, avait signalé la disparition de son enfant depuis la veille.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Mbuye a annoncé l'arrestation du père de la victime, Olivier Twagiramungu, qui serait l'auteur présumé du kidnapping et de l'assassinat pour avoir refusé de reconnaître la paternité de l'enfant.

- Un individu a assassiné Claver Ntakarutimana (34 ans) sur la colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya (centre du pays) le 17 février 2019. Des témoins rapportent que la victime a reçu deux coups de poignards au cœur.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Muramvya a arrêté la mère de la victime, Monique Sinzobakwira, qui serait la présumée auteure. Elle avait pris fuite après l'assassinat de M. Ntakarutimana.

- Un autre individu a assassiné Matilde Nibaruta sur la colline Nyagisozi, commune Kiganda, province Muramvya le 17 février 2019 dans la soirée.

Sos-Torture/Burundi note que la police a annoncé l'arrestation d'un suspect, Magnus Nzokira.

- Une jeune fille de treize (13) ans a été victime de viol à son domicile sur la colline Kibaya, zone Ndora, commune Bukinyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 17 février 2019. Des témoins rapportent que des voisins ont surpris le père de la victime, Pascal Nyandwi, en train de violer sa fille. La mère de la victime était absente au moment de l'acte.

Sos-Torture/Burundi note que la police a arrêté le présumé auteur qui a failli être lynché par les habitants du voisinage en colère.

- Des individus non identifiés ont assassiné deux (2) hommes dont les corps ont été découverts ligotés et attachés au bord de la rivière Rusizi, sur la colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke le 22 février 2019. Des témoins rapportent que les victimes portaient des traces de blessure au corps.

Sos-Torture/Burundi note que l'armée et l'administration locale ont été avisées par les témoins de la présence de ces corps. Aucune action n'a cependant été menée pour évacuer et identifier les victimes, afin de connaître les circonstances de leur exécution.

- Des individus non identifiés ont assassiné cinq (5) hommes dont les corps ont été découverts flottants dans le lac Rweru sur les collines Gatara et Nyagisozi, commune Busoni, Province Kirundo (Nord du pays) le 22 février 2019. Des témoins rapportent que parmi les victimes, deux étaient retrouvées attachées à un morceau d'arbre.

Sos-Torture/Burundi note que les victimes n'ont pas été identifiées par les autorités administratives ni par la police. Sos-Torture/Burundi note également

que la police avait exercé un quelconque contrôle sur les corps et que les habitants de la localité ont été refusés d'approcher les victimes.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Marc Nahimana, Albert Kwizerimana, Richard Niyondiko, Daniel Manirampa, Elias Mvukiyuburundi et Geredy Ntawutangimana sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 15 février 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que ces personnes sont tous des militants du nouveau parti politique CNL (Congrès National de la Liberté) du député Agathon Rwaswa (parti qui remplace le FNL).

Sos-Torture/Burundi note une arrestation illégale opérée par des miliciens du parti au pouvoir CNDD-FDD, qui s'en prennent constamment et impunément aux membres de l'opposition. Les six (6) jeunes hommes arrêtés sont accusés d'avoir organisé une réunion politique la nuit, et remis au commissariat de police de Mugina. Sos-Torture/Burundi note également la complicité de la police de Mugina avec les miliciens imbonerakure, pour avoir incarcéré les six militants du CNL irrégulièrement interpellés.

- Un élu collinaire en complicité avec des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Bonaventure surnommé *Bolingo* et Shabani sur la colline Kabizi, commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 14 février 2019. Des proches rapportent que le premier est le représentant du parti FNL des fidèles du député Agathon Rwaswa, parti récemment transformé en CNL. Ils ont été arrêtés le jour même de l'agrément officiel de ce nouveau parti, alors qu'ils se trouvaient dans un bistrot.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation illégale opérée par des membres de la milice imbonerakure sur ordre d'un élu collinaire. Ils ont été remis à la police de Kayogoro et accusés de l'assassinat d'un homme survenu deux jours avant cette détention. Sos-Torture/Burundi note également la complicité de la police de Kayogoro dans une procédure illégale. Il est fort à craindre que ces arrestations ne soient liées aux convictions politiques des victimes.

- Des membres de la milice imbonerakure ont torturé Nicaise Kabura sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana (sud-est du pays) le 17 février

2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que les miliciens Fiacre Muyige et un autre surnommé *Bébé* ont versé de l'eau sur la victime avant de la tabasser à plusieurs reprises.

Sos-Torture/Burundi note que, outre la violence des coups, les miliciens ont ensuite embarqué la victime vers le cachot de police de Giharo. Les agents de police sur place ont mis illégalement sous les verrous M. Kabura, et laissés partir ses tortionnaires. La victime a été libérée le lendemain, ses tortionnaires sont toujours libres.

- Des agents de la police ont torturé et arrêté Ebron Vyemero (âge compris entre 65 et 70 ans) à son domicile sur la colline Mugara, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 20 février 2019. Cette séance de torture a été filmée et diffusée par ces mêmes agents qui accusent la victime de « pratiquer la sorcellerie ». Des témoins rapportent que M. Vyemero a avoué avoir « ensorcelé » une personne, et ce au terme de la séance de torture. Des habitants du voisinage ont démolis une partie de la maison de la victime. Il a été embarqué avec quatre (4) autres personnes présentées comme ses complices.

Sos-Torture/Burundi note à nouveau la violence des agents de la police qui usent de la torture devant leurs propres caméras (**cf rapport Sos-Torture Burundi N° 165** : http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/02/SOS_Torture_Burundi-numero_165.docx). Aucun des auteurs de la torture n'a été interpellé à ce jour. Il est fort à craindre que les « aveux » de la victime ne soient extorquées à travers la séance de torture et traitement cruel inhumain et dégradant dont il a été victime.



M. Vyemero est maintenu de force par la tête pendant sa séance de torture (les agents de police sont en tenue et imperméable bleus avec des bâtons en mains et des armes en bandoulière)

Sos-Torture/Burundi note aussi que le Tribunal de Grande Instance de Rumonge a condamné M. Vyemero et son épouse à 20 ans de prison pour des « pratiques superstitieuses » ayant causé la mort de certaines personnes à Mugara, au cours d'un procès dit de flagrance le 22 février 2019. Deux autres co-accusés ont été condamnés à 2 ans de prison et la dernière personne acquittée. Bien que la Torture soit une grave infraction prévue et réprimée par le code pénal Burundi, aucun des tortionnaires n'a fait l'objet de poursuite.

- Un groupe de personnes en complicité avec Monsieur Marcel, le secrétaire exécutif du parti CNDD-FDD en province de Bubanza (Nord-Ouest du pays) a ligoté puis torturé trois (3) jeunes filles, toutes élèves du Lycée Bubanza, le 21 Février 2019. Des témoins rapportent que les jeunes filles étaient soupçonnées d'avoir volé un téléphone portable de Marcel alors qu'elles venaient rendre visite leur camarade de classe chez Marcel. Des témoins rapportent également que l'une des victimes, Gikundiro M. Adolante avait dû être hospitalisée pendant deux jours au centre de santé Trinité de Bubanza suite aux mauvais traitements qui lui sont infligés.

Sos-Torture/Burundi note qu'aucun des auteurs de la torture n'a été interpellé à ce jour et note également la violence et l'impunité dont jouissent les membres du parti CNDD-FDD.



Gikundiro M. Adolate, victime de torture

CENTRE DE SANTE PRIVE
SAINTE TRINITE DE BUBANZA

ATTESTATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné, Dr. 

Médecin du Gouvernement au Centre de Santé Sainte Trinité de
BUBANZA, atteste par la présente que GIKUNDIRI M. Adolante
est hospitalisé (e) du 21/2 au 22/2/2019 avec garde malade BIMENYIMBA
Ajira

La présente attestation lui est délivrée sur demande pour usage
administratif.

Fait à Bubanza, le 22...102...12019

Médecin du Gouvernement


Attestation d'hospitalisation de Gikundiro M. Adolante

3. Des miliciens imbonerakure démolissent des maisons

Sos-Torture/Burundi a appris la destruction méchante d’au moins quatre maisons sur la colline Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 9 février 2019. Des témoins rapportent que ces maisons appartiennent à des membres de l’opposition. Elles ont été détruites par des miliciens imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, sur ordre des responsables administratifs de la colline Gatabo nommés Gervais Habonimana et Georges Ndikuriyo.

Sos-Torture/Burundi note aussi le ciblage systématique des maisons des opposants, en laissant libres les maisons des membres du parti au pouvoir de la même localité. Aucun des auteurs de ces destructions n’a été interpellé. Les victimes ont pourtant porté plainte auprès de l’administrateur communal de Kayogoro (chef hiérarchique des deux élus collinaires de Gatabo), qui n’a donné aucune suite à ce cas. Il s’agit d’une complicité de l’administrateur de Kayogoro avec ses subalternes et les miliciens imbonerakure.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l’objectif d’informer l’opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l’homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d’informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d’une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d’attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.